académie Grenoble
direction des services départementaux de l'éducation nationale Isère
éducation nationale jeunesse vie associative
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Marcellin, le 5 septembre 2014

Me Catherine PIQUETTE
Inspectrice de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'École
Mesdames et Messieurs
les Enseignants

Inspection de l'Éducation Nationale de Saint Marcellin

Ref N°
Affaire suivi par
PIQUETTE Catherine

tel. 04 76 38 20 56

fax : 04 76 38 21 95

ce.0381622g@ac-grenoble.fr

Adresse postale

Groupe Scolaire « La Plaine »
6, rue de la Plaine –BP 143
38164 Saint Marcellin cedex

http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-marcellin

Note de service de rentrée 2014-2015

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve pour cette nouvelle année scolaire. Je tiens avant tout, au nom de l'équipe de circonscription, à vous souhaiter une excellente rentrée et adresse à chacune et chacun d'entre vous mes souhaits de pleine réussite et de satisfactions multiples dans l'exercice quotidien de vos responsabilités professionnelles respectives. Je présente naturellement mes voeux de bienvenue à ceux qui sont nouvellement nommés dans les écoles de la circonscription en ayant le soucis d'encourager, dès à présent, ceux qui vont découvrir la fonction par un premier poste.

J'espère que les vacances vous ont été bénéfiques et vous ont permis de vous ressourcer afin d'appréhender cette nouvelle année scolaire avec la plus grande sérénité.

Celle-ci sera l'occasion de poursuivre la construction d'une école bienveillante, juste pour tous et exigeante pour chacun, tout en agissant ensemble en faveur de l'équité scolaire. Levier majeur de la refondation de l'école, les nouveaux rythmes scolaires seront généralisés et engageront les équipes pédagogiques dans une réflexion pour une meilleure répartition des contenus d'enseignement sur la semaine.

L'équipe de circonscription se joint à moi pour vous assurer de notre écoute et de notre aide dans l'élaboration et la réalisation de vos projets mais aussi dans la gestion de situations délicates. N'hésitez donc pas à nous contacter, nous nous efforçons toujours de répondre à vos sollicitations le plus rapidement possible.

Dans l'attente de nos rencontres futures à l'occasion de mes prochaines visites dans les écoles, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire.

1- Informations concernant la circonscription

1.1 Composition de l'équipe de circonscription.

Inspecteur de l'Education Nationale		
Catherine PIQUETTE	ce.0381622g@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56
Secrétaires		
Josiane FALQUE/ Patricia JULLION	ce.0381622g@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56 Fax : 04 76 38 21 95
Conseillers pédagogiques		
Cyril GIRARD Marie Annick HOSTACHE	cyril.girard@ac-grenoble.fr marie-annick.hostache@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56 Fax: 04 76 38 21 95
Conseillère pédagogique arts visuels		
Eve FEUGIER Carine ZACHE	eve.feugier@ac-grenoble.fr carine.zache@ac-grenoble.fr	
Conseillère pédagogique éducation musicale		
Joëlle GONZALEZ	joelle.gonzalez@ac-grenoble.fr	
Animateur TICE		
Jean-Christophe DYE	Jean-Christophe.Dye@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56
Conseiller pédagogique LVE		
Nicolas PICOD	Nicolas.picod@ac-grenoble.fr	
Animateur sciences		
Cécile CHOVET	cecile.chovet@ac-grenoble.fr	
Enseignant CRI		
Nancy DURAND	nancy.durand@ac-grenoble.fr	
Médecin scolaire		
Centre Médico Scolaire	cms38-st-marcellin@ac-grenoble.fr Lundi Mercredi Vendredi 7 rue du Colombier 38160 St Marcellin	04 76 64 90 39
Enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés		
Caroline Prévot	ash38-st-marcellin@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 64 09 40 Fax : 04 76 38 21 95

Le poste de médecin scolaire n'ayant pas encore été pourvu, le docteur FIGAROL assurera une permanence un jour par semaine au CMS de Saint Marcellin.
Pour toute situation urgente vous pouvez également joindre à la DSDEN, le docteur BORGHESE, service de la promotion de la santé des élèves au 04 76 74 78 80.

1-2 Répartition des dossiers

Secrétaires : Josiane FALQUE/ Patricia JULLION	
▶ La relation et l'accueil téléphoniques ▶ La gestion des absences et des remplacements ▶ Le suivi des dossiers administratifs	▶ Le courrier (fax, électronique, postal) ▶ Les stages de remise à niveau (SRAN) ▶ L'élaboration de documents
Marie-Annick HOSTACHE	
▶ Les animations pédagogiques ▶ L'accompagnement des enseignants débutants ▶ Prêt de matériel ▶ Le dossier culture humaniste ▶ Les langues vivantes ▶ Le dossier mathématiques et sciences	▶ Les projets pédagogiques avec le CPIE / développement durable ▶ La mise en place des APC /des nouveaux rythmes scolaires ▶ Le suivi des projets d'école ▶ Dispositif « Scolarisation des moins de 3 ans » ▶ Suivi des conseils écoles-collège secteur Chatte-Pont en Royans

Cyril GIRARD	
▶ Les animations pédagogiques ▶ L'accompagnement des enseignants débutants ▶ L'EPS ▶ Les sorties scolaires/ les agréments ▶ La mise en place des APC / des nouveaux rythmes scolaires ▶ Le suivi des projets d'école ▶ L'APS (Apprendre à porter secours)	▶ L'hygiène et la sécurité dans les locaux (Plan particulier de mise en sûreté), DUER ▶ Le dossier maîtrise de la langue ▶ Les projets arts et culture ▶ La sécurité routière (attestation de première éducation à la route ou APER) ▶ Dispositif « Plus de maîtres que de classes » ▶ Suivi des conseils écoles-collège secteur Saint Marcellin, Vinay, Tullins
A TICE Jean-Christophe DYE	
▶ Les TICE (utilisation technique et pédagogie) ▶ Le suivi des projets Écoles numériques rurales / VPI ▶ Les projets aides aux mairies-équipement	▶ Le Brevet informatique et internet (B2i) ▶ La sécurité internet ou internet responsable (charte, proxy) ▶ Suivi projets école avec TICE

1.3 Les membres du RASED

Psychologues	mèl	coordonnées
Dominique ROLLAND	dominique.rolland@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire la Mayette Vinay Tel: 04 76 36 72 78 permanance téléphonique le jeudi de 12h à 14h
Hélène VIART	helene.viart@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire du centre St Marcellin Tel: 04 76 38 00 02
Marianne CHAVANEL	marianne.chavanel@ac-grenoble.fr	Ecole de la plaine St Marcellin Tel : 04 76 38 63 68
Maîtres E		
Estelle BIOLCHINI	estelle.biolchini@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire de St Just de Claix
Christian BARRAL-BARON	christian.barral-baron@ac-grenoble.fr	Tel : 04 76 38 63 68 – Ecole primaire de la Plaine, St Marcellin
Marc ROUSSELET **Sophie BARNIER DIAB**	marc.rousselet@ac-grenoble.fr sophie.barnier-diab@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire de Vinay

1.4 Les horaires

Les jours et horaires d'ouverture du secrétariat de la circonscription sont les suivants :

du lundi au vendredi	7h45 – 11h45	13h30 – 17h30
le mercredi	7h45 – 11h45	

1.5 Communication

Dans la mesure du possible, je vous invite à privilégier la communication **par internet** et les échanges via les **boîtes administratives** des écoles. Je vous incite vivement à utiliser les **boîtes individuelles** (*prenom.nom@ac-grenoble.fr)* plutôt que vos mails personnels. Les mails professionnels peuvent être relevés de n'importe quel ordinateur en passant par le **webmail académique** (*http://webmail.ac-grenoble.fr*).

Signalement d'évènements particuliers dans les écoles.
Tout événement présentant un caractère particulier (violence, santé publique, accident, occupation de locaux,...) touchant des élèves, des personnels enseignants ou non enseignants, ayant une incidence sur la vie de l'école **doit m'être signalé, y compris sur les temps de vacances ou de week-end.**

2- Organisation de la rentrée

La pré-rentrée des personnels enseignants du premier degré dure deux jours; la première journée a eu lieu **le lundi 1 septembre 2014.** Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, devront être dégagées, **avant les vacances de la Toussaint**. *(arrêté du 21/01/2014 – JORF n° 0020 du 24/01/2014 modifié par l'arrêté du 01/07/2014)*.
J'invite les écoles ne l'ayant pas encore fait à me faire parvenir par mél. les dates retenues.

2.1 Calendrier scolaire année scolaire 2014-2015.

Zone A : académie de Grenoble

Toussaint	Du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014 au matin
Noël	Du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2014 au matin
Hiver	Du samedi 7 février 2015 au lundi 23 février 2015 au matin
Printemps	Du samedi 11 avril 2015 au lundi 27 avril 2015 au matin
Vacances d'été	Le samedi 4 juillet 2015

N.B. : Arrêté SG n° 2014-021 du 17 juillet 2014 portant adaptation du calendrier scolaire dans l'académie de Grenoble pour l'année scolaire 2014-2015 :
Les cours du vendredi 15 mai 2015 sont reportés :
- le mercredi 29 avril 2015 après-midi,
- le mercredi 6 mai 2015 après-midi.

3- Projet d'école

Nous entrons cette année dans la première année de mise en œuvre des nouveaux Projets d'école. Les objectifs pour les 4 axes doivent avoir été définis depuis le mois de juin et validés par l'IEN. J'invite les écoles qui ne l'auraient pas encore fait **à les saisir et les soumettre à validation au plus vite**.
La date limite pour avoir rentré les fiches actions du nouveau projet d'école dans l'application Portfolio est fixée au 30 Septembre.

4- Election des représentants de parents d'élèves aux Conseils des Ecoles.

Note de service n° 2014-076 parue au BO n°24 du 12 juin 2014.
Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles se dérouleront le vendredi 10 octobre 2014 (la note de service précédemment citée donne également la date du samedi 11 octobre 2014, mais rappelle que les horaires du scrutin doivent inclure soit l'heure d'entrée soit l'heure de sortie des élèves, ce qui vous amène à ne pas être concernés par cette deuxième date).
Il est rappelé que chaque parent est électeur et éligible à ces élections. Il est également rappelé que l'amplitude d'ouverture des bureaux de vote doit être de **quatre heures consécutives minimum** et qu'il convient de privilégier, dans la mesure du possible, une organisation du scrutin le vendredi en fin d'après-midi .
Pour cette année, une nouveauté est mise en place. Les directeurs effectueront la remontée des résultats des élections par voie électronique, à l'aide de l'application nationale ECECA (Elections au Conseil d'Ecole et au Conseil d'Administration). Les informations relatives aux modalités et aux délais de saisie vous seront transmises ultérieurement.

5- Activités Pédagogiques Complémentaires.

Les modifications des horaires des écoles étant maintenant actées sur toutes les communes de la circonscription, je vous rappelle quelques éléments dont vous devrez tenir compte concernant la mise en œuvre des APC.

Madame la Directrice académique rappelle que ce service est évidemment prioritaire par rapport à l'éventuelle participation aux TAP (pour rappel, la participation d'enseignants aux Temps d'Activités Périscolaire est conditionnée à une demande de cumul d'activité). Elle demande que ces heures d'APC soient placées sur les journées plus courtes d'enseignement afin de respecter le sens de la réforme sur les rythmes. Cela signifie que dans toute la mesure du possible les enseignants devront effectuer ces temps d'APC sur la demi-journée libérée dans les communes ayant choisi de libérer une demi-journée ou sur les journées courtes pour les autres. Cela implique également qu'une solution devra être trouvée avec les communes pour ce qui concerne les occupations de locaux.

Je vous demande de veiller à ce que la pause méridienne ne soit en aucun cas inférieure à 90 minutes et que la durée des APC ne soit jamais inférieure à trente minutes.

Je vous rappelle également que le conseil des maîtres doit proposer l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires qui doit être adressée par les directeurs d'école aux IEN.
Le projet présenté précise :

- l'organisation hebdomadaire des activités
- leur répartition annuelle ;
- le contenu des activités mises en œuvre.

Les dispositions relatives à cette organisation sont présentées chaque année au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école.

Vous trouverez sur le site de la circonscription le document à renseigner et à me transmettre avant le 10 octobre 2014.

Références : B.O. n°6 du 7 février 2013 ; décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 ; B.O. n°11 du 14 mars 2013.

6- PPMS/DUER

Chaque année, les directeurs doivent mettre à jour le PPMS et le DUER. Pour le DUER, il faut désormais le renseigner via l'application DUER dont le portail se trouve sur le site académique.

Cyril GIRARD vous enverra prochainement le « mode d'emploi ». Vous devez avoir renseigné l'application au plus tard avant la fin de l'année civile. Pour vous aider, une réunion sera organisée le mardi 30 septembre de 17H à 18H30, le lieu reste à déterminer.

7- Les autorisations d'absence et les congés

• Congés maladie

L'arrêt de travail établi par le médecin traitant doit être envoyé directement au secrétariat de la circonscription en deux exemplaires, dans les 48 heures (volets 2 et 3). Les reprises d'activité ou prolongations de congé de maladie doivent être signalées par téléphone au même secrétariat dans les meilleurs délais, avant la date prévue, afin que les remplacements puissent être anticipés.

Référence : courrier de la Directrice académique des services de l'éducation nationale en date du 12 octobre 2012 (absences et congés des personnels enseignants du premier degré).

• Demande exceptionnelle d'autorisation d'absence

Les demandes d'autorisation d'absence sont accordées ou refusées aux enseignants conformément à la circulaire n°2002-168 du 2 août 2002 (BO n° 31 du 29 août 2002). Vous trouverez le formulaire type à utiliser sur le site de la circonscription.

J'attire votre attention sur le fait que les autorisations d'absences pour enfant malade sont comptabilisées au titre de l'année scolaire. L'autorisation d'absence pour enfant malade fait partie de la catégorie des autorisations d'absence facultative. Le nombre de jours d'absence pour enfant malade qui peut être autorisé au cours de l'année scolaire correspond au nombre de demi-journées travaillées dans une semaine plus deux demi-journées.

Le nombre de jours d'autorisation d'absences pour enfant malade est accordé par famille quel que soit le nombre d'enfant, l'âge limite des enfants y ouvrant droit étant fixé à 16 ans (pas de limite d'âge dans le cas d'enfant handicapé). La demande doit être justifiée par la production d'un certificat médical ou d'une pièce justifiant la nécessité de la présence d'un des parents auprès de leur enfant.

Le contingent d'autorisation d'absence peut être doublé si l'enseignant apporte la preuve qu'il élève seul son enfant ou que le conjoint ne bénéficie pas, dans son emploi, d'autorisation d'absence rémunérée pour enfant malade. Le contingent non épuisé en fin d'année scolaire ne peut être reporté sur l'année scolaire suivante.

Une absence lors d'une animation pédagogique doit être justifiée.

8- Inspections

Je commencerai les inspections à partir du **22 *septembre 2014.*** Je vous invite à vous référer à la note de service n°2 du 19 septembre 2013 qui explicite les attendus de l'inspection et son déroulement. Les enseignants inspectables cette année sont ceux inspectés en 2011 ainsi que les T2. Concernant les T2, leur inspection n'interviendra pas avant les vacances de Toussaint. Ils bénéficieront d'une visite préalable des conseillers pédagogiques pour s'assurer que leur conduite de la classe est conforme aux attentes.

9- Indications pédagogiques

Je vous invite à la lecture des publications suivantes qui fixent notre cadre de travail :

- La circulaire de préparation de la rentrée 2014 (circulaire n°2014-068 du 20 mai 2014) dont vous trouverez sur le site de circonscription un résumé. Elle rappelle les réformes ambitieuses qui ont été engagées pour accompagner les élèves, notamment ceux rencontrant les plus grandes difficultés : la priorité au primaire pour assurer les apprentissages fondamentaux, la refondation de l'éducation prioritaire, la formation initiale des personnels, de nouveaux rythmes scolaires, la valorisation de l'enseignement professionnel, l'entrée dans l'ère du numérique. http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642 .

- Pour cette rentrée scolaire, tous les élèves bénéficieront de nouveaux rythmes à l'école. Plusieurs publications précisent cette nouvelle organisation. http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html

- Le conseil supérieur des programmes a publié les projets d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de nouveaux programmes pour l'école maternelle et pour l'enseignement moral et civique. http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-%20programmes.html

- Enfin, je vous recommande également la lecture de la circulaire n° 2014-081 du 18 juin 2014 qui mentionne des recommandations pour la mise en œuvre des programmes dans les différentes disciplines d'enseignement à l'école élémentaire en attendant leur renouvellement à compter de la rentrée 2016. http://www.education.gouv.fr/cid79886/recommandations-du-csp-pour-la-%20mise-en-oeuvre-des-programmes-de-l-ecole-elementaire.html

Les orientations de la circonscription

La participation de chacun des enseignants de la circonscription doit avoir pour ambition de contribuer à :

- Développer la maîtrise des savoirs fondamentaux en français et en mathématiques
- Favoriser la continuité et la progressivité des apprentissages
- Personnaliser le parcours des élèves
- Réduire le nombre d'élèves ayant un an de retard à l'entrée en 6ème
- Augmenter la proportion du nombre d'enfants maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences du palier 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Améliorer le nombre d'élèves ayant atteint en langues étrangères le niveau A1 du Cadre Européen Commun de référence des Langues en fin de primaire
- Inscrire le numérique dans les pratiques quotidiennes de l'école (l'usage précède l'équipement) et augmenter la proportion d'élèves ayant obtenu le niveau 1 du B2i à l'issue de la scolarité primaire
- Former des individus cultivés et responsables, permettre aux élèves de construire leur parcours culturel et artistique: une culture plus affirmée, une ouverture plus large sur le monde et une plus solide éducation du citoyen. Il s'agit dans le même temps de développer le goût de l'effort, d'accroître le désir d'apprendre.

… tout en ne laissant personne au bord du chemin éducatif.

Pour cela, j'invite les équipes pédagogiques à mener une réflexion sur :

- ***L'organisation du temps scolaire***

La réforme des rythmes scolaires a pour ambition de favoriser la réussite des élèves par une meilleure répartition des temps d'enseignement au cours de la semaine. Il conviendra d'utiliser au mieux la nouvelle répartition du temps scolaire en organisant une alternance entre les types d'activités proposés (cognitif, expression, moteur, numérique, etc.) et leurs différentes finalités (recherche, entrainement, mémorisation, etc.), les matinées ne sauraient être réservées au français et aux mathématiques. J'attire votre attention sur la nécessité de penser à fournir des repères temporels stables aux élèves, pouvant amener des aménagements par périodes. La réflexion sur le temps scolaire doit être l'occasion d'une interrogation sur le sens de l'école en ne cherchant pas à juxtaposer des temps mais en cherchant à définir des cohérences pour former les enfants, leur donner du goût pour les apprentissages, du plaisir, de l'équilibre, ce qui profitera alors à la réussite des élèves.

- **Les pratiques d'évaluation en direction des travaux d'élèves**

L'évaluation vise à améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves. Elle ne peut donc en aucun cas être un retour réduit à une appréciation générale sur un travail ne permettant en rien à l'élève de comprendre ses réussites et les efforts encore à fournir. Il s'agit bien d'éviter que l'évaluation ne soit vécue comme une sanction ou une dépréciation tant par l'élève que par sa famille. Si l'école se doit d'être ambitieuse et exigeante, elle se doit d'être bienveillante pour tous les élèves. L'évaluation se doit donc de quitter une démarche se limitant à une volonté de mesure. Je vous invite à la penser comme un retour d'informations permettant à l'élève de comprendre ses erreurs et lui permettant de se sentir valorisé, encouragé à prendre confiance en ses capacités et à progresser. Elle doit faire l'objet d'une réflexion accrue des équipes pédagogiques.

- **L'aide et l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin**

Tout acte d'enseignement suppose l'accompagnement de l'élève au plus près de ses besoins. Il s'agit de mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées. Je vous incite vivement à penser votre enseignement en laissant autant que faire se peut une part de choix à l'élève dans les aides et les niveaux de réalisation que vous lui proposez. La différenciation peut se penser dans la classe mais aussi entre les classes. Elle vise tout aussi bien les élèves à besoins particuliers dont la prise en compte des besoins est facilitée par la définition du projet personnalisé de scolarisation, que les élèves en difficulté ou les élèves en réussite.

- **Le développement des usages et des ressources numériques**

Faire entrer l'école dans l'ère du numérique fait partie des évolutions nécessaires que nous devons penser et travailler. L'usage des outils et ressources numériques peut renforcer, enrichir et améliorer les apprentissages en rendant les élèves plus actifs et plus engagés dans l'acquisition des savoirs. Leur maîtrise constitue une compétence de base qui conditionne leur manière d'apprendre, de lire, d'écrire, de s'informer, de se cultiver et de vivre ensemble. Sans occulter les difficultés matérielles que rencontrent certaines écoles, je vous demande de penser vos organisations de manière à ne pas pas omettre ces compétences que doit acquérir chaque élève durant sa scolarité.

Enfin, dans le cas où vous rencontrez des difficultés techniques ou qu'un projet de développement du numérique est mis en place dans votre commune, je vous incite à prendre attache avec Jean-Christophe DYE, ATICE de la circonscription.

Je vous souhaite une très bonne reprise à toutes et tous,

L'IEN

Catherine PIQUETTE